

M. le Député-Maire Christophe Priou
7 place du Marché au Bois
44350 Guérande

Guérande, le 5 septembre 2013

Objet : Aménagements cyclables

Bonjour Monsieur le Député-Maire,

Guérandaise depuis 3 ans, nantaise auparavant, je suis habituée à circuler à vélo. Je voudrais vous soumettre quelques propositions d'aménagements pour améliorer et sécuriser la circulation des cyclistes, nombreux en période estivale notamment. Je vous remercie par avance de bien vouloir faire suivre mon courrier aux services concernés par mes différents points.

J'emprunte régulièrement la piste Vélocéan entre Guérande et La Baule, qui est très agréable malgré la traversée délicate de la Route Bleue. Ce passage a été récemment amélioré mais il faudrait ajouter des panneaux triangulaires clignotants annonçant la traversée fréquente de piétons et de cyclistes.

Néanmoins, j'ai remarqué deux inconvénients à cette piste le long de l'avenue Anne De Bretagne, partagée avec les piétons :

- 1) Les trottoirs sont abaissés mais ne sont pas mis au niveau zéro.
- 2) Le passage des cyclistes n'est pas matérialisé au sol lors de traversées de chaussées, au niveau des passages piétons.

Pour le premier point, les trottoirs devraient être au niveau zéro afin de faciliter la circulation des fauteuils roulants, des poussettes et des cyclistes.

Concernant le deuxième point, un marquage au sol parallèle au passage piétons pourrait être tracé en couleurs. Je vous joins une photo de réalisation à Nantes pour illustrer mon propos.

Cela ne donne pas nécessairement la priorité au cycliste¹. En effet, les automobilistes déjà présents sur la chaussée traversée restent prioritaires mais ceux arrivant d'une autre voie (du giratoire) doivent céder la priorité. Il faudrait donc réaliser un aménagement adéquat avec le signalement adapté donnant la priorité au cycliste, comme au piéton. En tout cas le marquage mettra bien en évidence le passage cyclable et autorisera le cycliste à ne pas descendre de son vélo. L'avenue Anne de Bretagne étant interdite aux vélos, cet itinéraire est le seul autorisé au cycliste. S'il est obligé de descendre de vélo pour traverser chaque passage piétons, cela implique qu'il ne peut pas circuler en restant sur son vélo sur cet axe principal de Guérande. La continuité de cette piste est indispensable pour les habitants et les touristes.

Ensuite, venant de La Baule, la piste Vélocéan arrive à Guérande place de l'Europe sur le trottoir puis aucune suite n'est signalée, ni panneau, ni marquage au sol. Ce point doit être amélioré afin de savoir par où les cyclistes devraient passer, soit pour continuer vers Piriac, soit pour rejoindre le centre de Guérande. D'ailleurs, au rond-point de Castro Marin, « Guérande centre » est indiqué vers la place de l'Europe alors qu'il pourrait être indiqué par le chemin de Maupertuis, puis chemin du Pradillon, et enfin chemin du Guesny. Ainsi les cyclistes arriveraient sur Guérande place du Marché au Bois où se trouvent l'office de tourisme et la porte Saint-Michel, par des rues plus agréables.

Ce trajet emprunte le chemin du Guesny grâce au double-sens cyclable. Cependant celui-ci devrait être plus visible notamment avec un marquage au sol tout du long. Seul un panneau à l'entrée de la rue indique aux automobilistes que la rue est à sens unique avec double-sens cyclable, mais il n'y en a pas à la sortie du parking du Guesny par exemple. De plus, les cyclistes arrivent place du Marché au Bois et doivent sans doute marquer un stop mais il n'y a aucun signalement. Je suppose qu'il ne s'agit pas d'une priorité à droite sinon les automobilistes passant devant la Mairie auraient à céder le passage aux cyclistes. Il serait bien également de prévoir une traversée de la rue pour rejoindre la porte Saint-Michel, par le parking ou le trottoir par exemple.

¹ Décret du 30 juillet 2008 modifiant l'article R415-3 de l'article 8 du code de la route :

« Il [tout conducteur] doit céder le passage aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager. »

De nouvelles pistes cyclables ont été faites sur l'extension de la zone de Villejames, mais le marquage au sol n'est pas assez voyant. Il faut marquer ces pistes tout du long, car déjà des voitures se garent dessus devant certains magasins.

Je tiens aussi à attirer votre attention sur le manque d'appuis vélos place du Marché au Bois notamment (Mairie, Office de Tourisme, commerces ...) : 8 vélos peuvent s'y stationner alors qu'il y a une trentaine de places pour les voitures (et le parking du Guesny à deux pas). Il serait bien de remplacer une ou deux places de voiture par plusieurs appuis vélo, proches de la porte Saint-Michel, de laquelle on ne voit aucun emplacement vélo, ce qui fait que nombreux sont les vélos accrochés à des barrières.

De plus, lors d'une enquête réalisée en France², il est constaté, qu'en moyenne, un cycliste ou un piéton dépense plus dans un commerce de proximité qu'un automobiliste. De ce fait, des appuis vélos seraient également bien placés place Saint-Aubin, rue vannetaise, faubourg Sainte-Anne etc.

Les appuis vélos sur lesquels les vélos peuvent être appuyés sont préférables aux râteliers ou pince-roue. En effet, ces derniers peuvent voiler voire plier une roue et, de plus, il est difficile d'y accrocher une roue et le cadre vu la longueur nécessaire.

Un autre point à améliorer pour les cyclistes est le passage entre le Leclerc dans la zone de Villejames et le rond-point de Kerbiniou. En effet, venant de la zone de Villejames par exemple, les cyclistes n'ont aucun passage prévu, ils devraient donc emprunter la route et arriver au gros rond-point comme les voitures, faire les trois-quarts de tour du rond-point par lequel passe la Route Bleue, pour rejoindre la piste Vélocéan. Ce qui est dangereux bien entendu et peu de cyclistes s'y risquent. Du coup, la plupart traverse la route au passage piéton du rond-point de Villejames et roule sur le trottoir (sur l'herbe lors d'un croisement avec piéton ou cycliste) pour traverser la Route Bleue au passage piéton comme la Vélocéan. Je ne sais pas comment il faudrait aménager cela, peut-être en matérialisant le circuit emprunté par les cyclistes actuellement (passage sur le trottoir).

Dernière remarque qui concerne cette fois-ci les automobilistes. Les panneaux directionnels ont été changés cet été avenue Anne de Bretagne par exemple, et les directions de commune sont maintenant écrits sur des petits panneaux (de la même taille que les hôtels etc.), en blanc sur fond vert, ce qui est peu lisible. Pourquoi la commune ne fait pas comme les autres c'est-à-dire un grand panneau, avec le nom de la commune écrit en noir sur fond blanc, qui sont immédiatement reconnaissables lorsqu'on cherche sa route ?

Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à ce courrier, et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Député-Maire, mes sincères salutations.

Copie : Association Vert Pays Blanc et Noir, Guérande
Association Place Au Vélo, Nantes
Association Place Au Vélo, Saint-Nazaire



Côté Sud du pont Anne de Bretagne à Nantes